

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-Ministre-ne-peut-pas-faire-d-economies-sur-le-dos-de-ses-agents.html>



**Occitanie : Le Ministre  
ne peut pas faire  
d'économies sur le dos  
de ses agents contractuels  
remplacés et des  
élevés !**

Date de mise en ligne : lundi 15 mai 2017

- En Région -

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Fin avril, nous apprenons que le [SRFD](#) Occitanie a décidé unilatéralement de fixer le terme des contrats des remplaçants des enseignants en congé (maladie, maternité) au 3 juin 2017, au mépris des textes réglementaires, des agents et des usagers.**

Immédiatement, dès le 27 avril, nous saisissons la Cheffe du service par mail. Sans réponse...

Le Snetap-[FSU](#) inscrit donc la question à l'ordre du jour de la réunion du [CTEA](#) (Comité technique de l'enseignement agricole) du 10 mai.

La réponse de la [DGER](#) (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) a été d'affirmer qu'il n'y avait aucune directive de la DGER pour fixer l'échéance des contrats de remplacement des enseignants au 3 juin 2017.

Elle a indiqué que les services régionaux pouvaient se tourner vers elle en cas de besoin d'abondement de l'enveloppe régionale.

Le Snetap-FSU de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est satisfait de la réponse de la DGER et se tourne à présent vers le [DRAAF-SRFD](#) afin d'obtenir l'assurance que les contrats couvrent bien la totalité de la période d'absence.

Il appelle les agents concernés à le saisir si tel n'est pas le cas.

Toulouse, Montpellier, le 11 mai 2017